

LE LIEN

16 octobre 2023
Volume 46, numéro 2

Mot de la présidente

Nancie Lafond



Opération Baluchon

En mars dernier, le conseil administratif du Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs a pris la décision de soutenir la maison *La Volte-Face* dans sa mission, qui consiste à offrir des services d'aide et d'hébergement aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale. L'objectif premier de cette ressource indispensable et bien établie dans notre milieu est d'assurer la sécurité physique et psychologique de ces femmes afin qu'elles puissent reprendre leur vie en main.

C'est en siégeant au conseil d'administration de cet organisme que je suis à même de constater tous les services qui sont offerts à La Volte-Face. Des intervenantes dévouées et professionnelles offrent aux femmes un gîte sécuritaire et des repas équilibrés ainsi que le réconfort, la protection et les outils dont elles ont tant besoin pour se soustraire aux actes insidieux de la violence conjugale. Elles y reçoivent aussi le soutien psychosocial nécessaire qui leur permettra de récupérer le plein contrôle de leur destinée.

La Volte-Face en quelques chiffres depuis 21 ans:

- ⇒ 2940 : nombre de personnes accueillies (1587 femmes et 1353 enfants)
- ⇒ 91,3 % : taux d'occupation moyen
- ⇒ 27,6 : durée moyenne du séjour en hébergement
- ⇒ 653 : nombre de femmes et d'enfants refusés par manque de place
- ⇒ 9044 : nombre de consultations externes auprès des femmes et des enfants

Au cours de la dernière année, les chiffres ont bondi de manière exponentielle créant une pression accrue sur la capacité de répondre aux besoins et d'offrir les services de soutien. De plus, l'inflation qui touche notamment le prix des aliments, de même que la rareté de main-d'œuvre qui affecte aussi les organismes communautaires a créé des défis majeurs auxquels toutes les administrations doivent faire face pour être en mesure de poursuivre leur mission au quotidien.

La Volte-Face sollicite donc la générosité des gens et c'est pourquoi elle organise différentes activités de financement tout au long de l'année.

Aujourd'hui, c'est moi qui veux mettre la main à la pâte en faisant appel à l'ensemble des collègues du SEBF pour participer à une vaste collecte appelée **Opération Baluchon**. Cette campagne vise à recueillir des articles de base qui seront redistribués aux femmes lorsqu'elles quitteront la maison d'hébergement. Des ententes avec divers organismes régionaux existent déjà pour leur offrir des paniers d'épicerie et des vêtements. L'**Opération Baluchon** vise plutôt à recueillir des produits d'hygiène et des produits ménagers qui contribueront à faciliter le passage de ces femmes courageuses et déterminées vers un avenir meilleur et porteur d'espoir.

Du 17 octobre jusqu'au 28 novembre, j'invite tous les membres du Syndicat à donner un produit qui correspond à l'un des deux thèmes attribués à chaque établissement. À la fin novembre, nous récupérerons tous les dons afin de les remettre à La Volte-Face lors d'un événement qui soulignera la Journée nationale de commémoration de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les récentes recherches démontrent qu'une femme sur trois subira de la violence au cours de sa vie. Agissons ensemble pour soutenir une sœur, une amie ou une collègue.

Nancie

Retour au régime pédagogique d'avant la pandémie au secteur des jeunes et critères de sanction en français de la 5^e secondaire

Comme vous le savez, le gouvernement du Québec a annoncé la fin des allègements qui ont été mis en place dans le contexte de la pandémie. Ainsi, pour l'année scolaire en cours, voici ce qui est prévu :

- La communication de trois bulletins et d'une première communication aux parents aux dates habituelles.
- Le retour de la pondération des épreuves ministérielles à 20 % pour celles du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire et à 50 % pour les épreuves de 4^e et 5^e secondaire liées aux exigences de la sanction des études.
- L'enseignement complet des programmes et la fin des apprentissages prioritaires.

De plus, par son *Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, le gouvernement vient enchâsser dans le Régime pédagogique (RP) les critères de réussite du français, langue d'enseignement de 5^e secondaire. Dans la réalité terrain, cette modification au RP n'a pas d'incidence particulière, puisque cette disposition était déjà présente dans le guide sur la sanction des études [Guide de gestion - Édition 2015 - Sanction des études et épreuves ministérielles](#), comme indiqué dans cet extrait à la page 101.

FGJ Français, langue d'enseignement, de la 5^e secondaire

Pour l'établissement de la note globale (132-506), les points se répartissent de la manière suivante :

Lecture	(132-510)	40 % (épreuve d'établissement)
Écriture	(132-520)	50 % (épreuve unique)
Communication orale	(132-530)	10 % (épreuve d'établissement)

Depuis la session d'examen de juin 2003, l'élève doit obtenir un résultat d'au moins 50 % pour chacun des volets. Celui qui obtient une note inférieure à 50 % à l'un des volets, mais dont le résultat au sommaire est de 60 % ou plus, obtient la mention « ECH » au sommaire (132-506) de son relevé de notes.

Assurance-emploi et déclaration de rémunération

Il arrive que des enseignantes ou des enseignants ayant débuté leur rémunération, cela réduit le montant hebdomadaire à une période de prestations d'assurance-emploi n'obtiennent, déclarer.

par la suite, qu'un petit contrat à **temps partiel ou à la leçon**.
En pareil cas, elles ou ils doivent alors déclarer leurs revenus à l'assurance-emploi et peuvent parfois toucher des montants résiduels de prestations.

Pour les **enseignantes et enseignants à contrat (temps partiel ou à la leçon)**, lors de l'obtention d'un contrat, il faut répartir la rémunération sur la durée du contrat (incluant les jours fériés, la période des Fêtes et la relâche) afin d'établir une moyenne quotidienne. Les enseignantes et les enseignants détenant un contrat à la leçon sont considérés sous contrat et doivent donc appliquer la formule de répartition proposée. C'est d'ailleurs un peu plus avantageux pour ces personnes puisqu'en répartissant

leur rémunération, cela réduit le montant hebdomadaire à déclarer.
Finalement, les **enseignantes et les enseignants à taux horaire ou suppléantes et suppléants occasionnels** n'ont pas à appliquer de telles formules. Elles et ils n'ont qu'à déclarer les sommes réellement gagnées durant les semaines effectivement travaillées. Il est donc nécessaire de déclarer les gains la semaine où le travail a réellement été accompli plutôt que d'utiliser les relevés de paie pour déclarer ces sommes.

Pour plus d'informations dont des exemples chiffrés, nous vous invitons à vous rendre sur le site Web du SEBF, dans l'onglet Dossiers/Statut précaire.

Par Me Michael Provencher, conseiller syndical

Pour suivre les développements entourant la présente négo, pour nos activités ou encore pour vous informer par différents articles intéressants, suivez-nous sur notre page Facebook.





C'est plus de 200 membres du SEBF, du Syndicat des professionnels et de l'AREQ des Bois-Francs qui ont participé à la manifestation nationale, le 23 septembre, au Parc Jeanne-Mance de Montréal. Nous sommes très fiers de la belle participation de nos membres qui ont su élever leur voix afin de porter leur message au gouvernement. Serons-nous entendus?

Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs 96%

EN GRÈVE BIENTÔT



Le 21 septembre dernier, nous avons tenu une activité de visibilité en collaboration avec nos collègues du personnel professionnel et du personnel de soutien sous le thème *Nous d'une seule voix*. Cette journée a permis de mettre en lumière la créativité, mais surtout le ressenti des gens en cette période de négociation. Nous tenions à souligner cette magnifique photo provenant de l'école Ste-Marie de Warwick pour laquelle nous avons eu un réel coup de cœur.

Instruction annuelle – Année 2023-2024

L'Instruction annuelle du ministre – Année 2023-2024 a été publiée vendredi, le 13 octobre. Depuis la rentrée, la FSE faisait pression pour la recevoir, puisqu'elle contient des informations attendues par les enseignantes et enseignants, notamment pour l'établissement de leurs normes et modalités d'évaluation des apprentissages.

Nous pouvons enfin confirmer que les modalités d'application progressive relativement aux règles d'évaluation s'appliqueront encore pour l'année scolaire en cours. **Il sera donc possible, pour la 1^{re} ou la 2^e étape, de ne pas inscrire de résultats disciplinaires** au bulletin lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes. **Cela s'applique aux disciplines suivantes :**

Au primaire

- ⇒ *Éthique et culture religieuse* ou *Culture et citoyenneté québécoise*
- ⇒ Anglais, langue seconde
- ⇒ Éducation physique et à la santé
- ⇒ Toutes les disciplines artistiques

Au secondaire

- ⇒ Les matières de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire dont le nombre d'heures d'enseignement est égal ou inférieur à 100

De plus, il sera aussi possible d'inscrire **un seul commentaire sur une compétence transversale** à l'étape jugée la plus appropriée.

Par ailleurs, ces modalités s'appliquent seulement si elles sont inscrites dans **les normes et modalités d'évaluation déterminées dans chaque école**. Globalement, le contenu de l'Instruction annuelle 2023-2024 est en continuité avec la dernière édition.

Source : FSE

Conseil d'administration du SEBF 2023-2024

- Présidente:** Nancie Lafond
Vice-présidente: Sonia Laliberté
2e vice-présidente: Sonia Boisvert
Secrétaire: Marie-Andrée Carisse
Trésorière: Nathalie Bourgeois
1er conseiller: Martin Berthiaume
2e conseiller: Pascal Garceau
3e conseiller: Jean-François Rheault
4e conseillère: Nancy Bourque
5e conseiller: Patrick Laliberté
6e conseiller: Francis Houle



**Vous pourriez économiser
sur vos assurances**



[Voyez comment](#)

Il reste quelques places!

Session de préparation à la retraite

L'AREQ-CSQ offre une session de préparation à la retraite aux personnes désirant prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2025.

Session en présentiel :

La date limite pour vous inscrire est fixée au **20 novembre 2023**. Ne tardez pas; les places s'envolent rapidement!

Réservation de chambre : un bloc de chambres a été réservé par l'AREQ-CSQ à l'Hôtel Delta par Marriott de Trois-Rivières jusqu'au 1^{er} novembre 2023. Vous pouvez réserver votre chambre en téléphonant à l'hôtel et mentionnez faire partie du groupe « AREQ des Bois-Francs ».

Endroit : Hôtel Delta par Marriott
1620, Notre-Dame Centre
Trois-Rivières (Québec)
G9A 6E5
Téléphone : 819 376-1991

Horaire de la session : vendredi, 1^{er} décembre 2023, de 18 h à 21 h 45 et samedi, 2 décembre 2023, de 9 h à 16 h.

Frais d'inscription : 60 \$ pour les membres du Syndicat et 70 \$ pour la personne invitée, s'il y a lieu. Notez que vous n'aurez pas à payer les frais d'inscription sur place, car le Syndicat sera facturé après la session.

Les frais d'hébergement, de repas et autres sont à la charge des personnes participantes. Cependant, le SEBF accorde une

somme de 150 \$ par membre pour favoriser la participation à cette rencontre. Les frais d'inscription sont couverts par le SEBF, à l'exception de ceux de la personne invitée qui seront déduits de la somme octroyée et la différence vous sera transmise après la session.

Session virtuelle :

Les cinq (5) ateliers de la session virtuelle sont étalés sur plusieurs semaines se déroulant cet hiver. Le premier atelier est le 16 janvier 2024 (en soirée) et le dernier est le 10 février 2024 (en avant-midi).

Prenez note que vous n'aurez aucun frais à déboursier pour la session virtuelle, car le Syndicat assume la totalité des coûts d'inscription.

Pour vous inscrire :

819-809-2206

secretariat@sebf-csq.ca



Vidéoconférence : Préparer ses finances pour la retraite: il n'est jamais trop tôt

Mardi, 7 novembre 2023, de 19 h à 20 h 30

Pour vous inscrire: 819-809-2206

Une participation record pour notre 4 à 7!

Ce sont près de 450 membres qui ont revêtu leur chandail de négo pour le 4 à 7 du 5 octobre dernier, ce qui constitue une foule record pour cet événement maintenant rendu un classique au SEBF. L'atmosphère était à la fête et les membres étaient heureux de se retrouver pour une soirée décontractée. Plus de 25 prix de présence ont été gagnés par des membres issus de tous les milieux d'enseignement. Pour les passants dans la rue, la terrasse valait le coup d'œil! Mission accomplie et on se dit à l'année prochaine!

